

La protection des données à caractère personnel

Pourquoi l'établissement recueille-t-il mes données personnelles ?



Sur quelles bases juridiques reposent les traitements de données ?

Le traitement des informations médicales et administratives se base principalement sur :

- Une obligation légale (article 6.1.c. R.G.P.D.) ⇒ informations médico-administratives
- La sauvegarde des intérêts vitaux (article 6.1.d. R.G.P.D.) ⇒ informations médico-administratives
- La mission d'intérêt public (article 6.1.d. R.G.P.D.) ⇒ recherches, études et évaluations



Quelles données sont collectées ?



Dans le cadre de l'identitovigilance, l'établissement est amené à **scanner certains documents** (pièce d'identité, carte de mutuelle, etc.). Ils sont conservés **pour une durée ne pouvant excéder 5 ans**. Vous pouvez à tout moment **vous opposer à la numérisation de ces documents** mais cela peut engendrer une facturation directe (au patient) en cas de contentieux avec les organismes d'assurance maladie complémentaire.

Qui sont les destinataires de mes données ?

- 1 Les **professionnels de santé** (internes et externes) qui interviennent dans votre prise en charge.
- 2 Les **sous-traitants internes** (agents des admissions, du système d'information, de l'identitovigilance et des archives)
- 3 Les **organismes publics** (cadre légal).
- 4 Les **prestataires externes**¹, sous-traitants du centre hospitalier (exemple : laboratoire d'analyse médicale).
- 5 Les **forces de l'Ordre ou représentants de justice** (sur réquisition en cas d'ouverture d'une enquête).



Pendant combien de temps l'établissement conserve mes données ?

- **Dossier administratif et médical** ⇒ conservation conforme au code de la santé publique (Article R1112-7).
- **Les données de recherches** ⇒ conservation jusqu'au rapport et archivage conforme à la réglementation.
- **Les images de vidéoprotection** ⇒ conservation maximale de 30 jours (délai prolongé si enquête en cours).

Quels sont mes droits en matière de protection des données et comment les exercer ?



Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter le site de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr>

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à notre déléguée à la protection des données aux adresses suivantes :



Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc
A l'attention de la déléguée à la protection des données
216, avenue de Verdun
36 019 CHATEAUROUX Cedex



dpo@ch-chateauroux.fr

Responsable de traitement



Centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc
A l'attention de Mme la directrice générale
216, avenue de Verdun
36 019 CHATEAUROUX Cedex

¹ Dans ce cas, le centre hospitalier de Châteauroux - Le Blanc s'assure qu'ils respectent la réglementation en matière de protection des données personnelles.